



DÉCLARATION DE PERFORMANCE ET DE CONFORMITÉ

Nom du fabricant : **KOBOK s.r.o.**

Code de déclaration : **CH F R90 26**
CH F LE 26
CH F 2R90 26
CH F O 26
CH F L 26

Numéro de version : 1a Date de cette version : avril 2026

1. Description du produit

- a. Code d'identification unique : **CHOPOK FLAMME** Numéro de série :
- b. Catégorie de produit : Appareil résidentiel à combustible solide
- c. Utilisation du produit : Chauffage résidentiel.
- d. Dimensions nominales : voir les paramètres au point 7
.Remarque : les dimensions correspondent à la variante de base la plus haute, sans accessoires
- e. Éléments clés du produit : chambre de combustion, porte avec vitre, surfaces d'échange thermique, sortie des gaz de combustion
- f. Durée de vie estimée en cas d'utilisation pendant la saison de chauffage : 20 ans en moyenne
minimum 15 ans
- g. Variantes : différentes hauteurs de chambre de combustion

2. Informations générales et supplémentaires : site web du fabricant .

3. Fabricant : KOBOK spol. s r.o.
Strojarenska 318/46 SK 976 43 Piesok
Tél. : 421 (0)48 6172 153
e-mail : info@kobok.sk www.kobok.sk

4. Organisme notifié : SZÚ Brno
Strojírenský skúšebný ústav, s.p, Zkušební laboratoř, .
Hudcova 424/56b,
621 00 Brno,
numéro d'identification 1015
Tél. +420 541 120 111
E-mail : szu@test.cz www.szutest.cz

5. Rapport d'évaluation: 1015-AOP-30-17952/2/TZ du 05/03/2026 –CHOPOK FLAMME R90 67 VD
CHOPOK FLAMME LE 78 VD
CHOPOK FLAMME R90 90 VD
1015-AOP-30-17952/3/TZ du 05/03/2026 –CHOPOK FLAMME 2R90 73 VD
CHOPOK FLAMME 2R90 90 VD
CHOPOK FLAMME O 90 VD
1015-AOP-30-17952/4/TZ du 05/03/2026 –CHOPOK FLAMME L 90 VD
CHOPOK FLAMME L 130 VD
CHOPOK FLAMME L 150 VD

6. Spécifications techniques harmonisées : EN16510-1::2024, EN16510-2-2 :2023

7. Performances déclarées et caractéristiques de durabilité :

Code de déclaration	Code d'identification du type de produit :	Gamme	Dimensions nominales VD largeur/profondeur/hauteur	Dimensions de la porte (hauteur)	Dimensions de la porte (largeur) LD/VD	Puissance thermique nominale	Rendement utile, à puissance calorifique nominale	Température moyenne des gaz de com	Tirage minimal du conduit de fumée :	Débit massique des gaz de combustion	Efficacité énergétique :	Efficacité énergétique saisonnière du chauffage des locaux	Émissions liées au chauffage des locaux à la puissance calorifique nominale			
													CO à O2=13%	NOx à O2=13%	OGC à O2=13%	PM à O2=13%
			mm	mm	mm	kW	%	°C	Pa	g/s	%	mg/m ³	mg/m ³	mg/m ³	mg/m ³	
CH F R90 26	CHOPOK FLAMME R90	67	720/480/1470	510	670/720	9,5	80,4	254	12	8,8	A+	70	1304	109	107	31
		90	950/480/1470		900/950	12,7	79,4	246	12	12,4	A	69	1293	135	90	22
CH F LE 26	CHOPOK FLAMME LE	78	850/610/1710	630	780/850	12	76,9	286	12	12,2	A	67	1061	118	58	36
CH F 2R90 26	CHOPOK FLAMME 2R90	73	755/500/1470	510	730/755	11,5	78,4	271	12	11,3	A	68	807	94	24	33
		90	925/500/1470		900/925	12	77,9	250	12	13,5	A	68	1034	122	798	30
CH F O 26	CHOPOK FLAMME O	90	970/545/1470	510	900/970	12	78,5	271	12	12,4	A	69	994	121	105	34
CH F L 26	CHOPOK FLAMME L	90	970/545/1470	510	900/970	12	78	269	12	11,9	A	68	1239	120	113	38
		130	1370/565/1530		1300/1370	16	78,1	261	12	18,4	A	68	1170	113	81	32
		150	1570/565/1530		1500/1570	18	80,8	239	12	18,1	A+	71	957	95	78	27

Durabilité environnementale :

Version du logiciel utilisé :

8. Exigences relatives au produit spécifiées par les spécifications techniques harmonisées :

Caractéristiques essentielles	Spécifications techniques harmonisées
Sécurité incendie	
Protection des matériaux combustibles	EN 16510-2-2:2022, art. 4.1 Décret du ministère de l'Intérieur de la République slovaque n° 401/2007
Hygiène, santé et protection de l'environnement	
À la puissance calorifique nominale	
Émission de monoxyde de carbone (CO)	EN 16510-2-2:2022, art. 4.2 Règlement (UE) 2015/1185 de la Commission
Émissions d'oxydes d'azote (NOx)	EN 16510-2-2:2022, art. 4.3 Règlement (UE) 2015/1185 de la Commission
Émissions de composés organiques volatils (COV)	EN 16510-2-2:2022, art. 4.4 Règlement (UE) 2015/1185 de la Commission
Émissions de particules (PM)	EN 16510-2-2:2022, art. 4.5 Règlement (UE) 2015/1185 de la Commission
À charge partielle, puissance calorifique : NULL	

Sécurité et accessibilité lors de l'utilisation	
Données relatives à l'installation sur une cheminée à la puissance calorifique nominale	
Température de sortie des gaz de combustion	EN 16510-2-2:2022, art. 4.6.2
Tirage minimum	EN 16510-2-2:2022, art. 4.6.4
Débit massique des gaz de combustion	EN 16510-2-2:2022, art. 4.6.6
Données relatives à l'installation sur une cheminée à charge partielle Puissance calorifique NULL	
Économie d'énergie et maintien de la pression	
Puissance calorifique à la puissance nominale :	
Puissance calorifique de l'espace :	EN 16510-2-2:2022, art. 4.7.1
Puissance calorifique de l'eau :	EN 16510-2-2:2022, art. 4.7.2
Rendement :	EN 16510-2-2:2022, art. 4.7.3
Puissance calorifique et rendement à charge partielle : NULL	
Rendement de chauffage des locaux à la puissance calorifique nominale	
Rendement saisonnier du chauffage des locaux :	EN 16510-2-2:2022, art. 4.7.7
Efficacité énergétique :	EN 16510-2-2:2022, art. 4.7.8
Consommation électrique	0

Système d'évaluation et de vérification : Essai de type selon le système 3, annexe IX, règlement UE 2024/3110

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes à l'ensemble des performances déclarées visées au point 7.

Les données de durabilité du produit identifié ci-dessus ont été correctement calculées sur la base des règles de catégorie de produit qui lui sont applicables.

Le produit identifié ci-dessus est conforme aux exigences énumérées au point 8.

Signé pour et au nom du fabricant par :

À Piesok, le 30 avril 2026

M.Sc. Jozef Žiak



Directeur des opérations